

mine des médecins de l'assistance, la viande est livrée crue aux assistés.

Le Bureau de bienfaisance a confié au Comité de la « Goutte de Lait » le soin de ses nourrissons et leur alimentation en lait pasteurisé.

Si les aliments sont de toute nécessité le vêtement et la literie sont de première utilité.

Les enfants ont reçu : 1.150 paires de sabots et galoches, les nouveaux-nés ; 700 layettes ; 492 matelas ; 204 petits robes.

Chauffage L'hiver de 1906 a été plutôt rigoureux ; le froid a été assés, des 15 mois de novembre, contracté à beaucoup d'autres années ; il a été délivré aux assistés 210.000 kilos de charbon de ménage qui ont coûté 5 670 francs.

Secours en argent Tous ces secours sont encore insuffisants dans certains ménages où il n'y a que peu ou pas de salaires, soit parce que la mère est veuve avec de jeunes enfants, soit parce que le père est malade ou incapable de subvenir aux besoins de sa famille.

On voit que le Bureau de bienfaisance remplit largement son devoir d'assistance, grâce à la municipalité, toujours prête à lui allouer une subvention en rapport avec ses besoins.

La question de l'éclairage devant les Commissions municipales

Les 3e et 6e commissions municipales ont continué, jeudi soir, de 8 heures et demie à 11 heures et demie leur étude de l'importante question de l'éclairage.

M. Albert Witz, professeur à la Faculté libre des Sciences de Lille, qui fait autorité dans les questions physiques y assistait. Il a donné de longues et savantes explications techniques sur la nature du gaz, son pouvoir éclairant et calorifique, etc.

Les Commissions tiendront une nouvelle réunion, aujourd'hui vendredi, à 8 heures et demie du soir, pour entamer la question de l'éclairage électrique.

L'œuvre des Conférences et des Catechismes avec projections

M. l'abbé Lemoine, directeur de l'Œuvre des Conférences et des Catechismes avec projections, installée, 16 rue des Fabricants, a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur, avec mes vœux de prospérité pour votre œuvre, l'expression de mes biens affectueux sentiments en Notre-Sauveur.

Cette lettre consignée pour l'Œuvre des Conférences et des Catechismes et pour son dévoué fondateur, un précieux encouragement. Rappelons qu'elle fut créée à Roubaix en décembre 1903 pour les diocèses de Cambrai et d'Arras, sous le haut patronage des évêques.

C'est d'ailleurs, parmi les 51 œuvres similaires créées, depuis un an ou deux, dans les divers diocèses de France, la plus complète, la mieux outillée et la plus active. Elle ne compte pas moins de 102 abonnés qui lui empruntent des vues et des volumes ; elle possède plus de 200 séries de projections ou conférences constituant, avec 120 séries récréatives, un total de plus de 16.000 vues. L'œuvre met à la disposition de ses abonnés une bibliothèque d'environ 1.500 pièces, drames, comédies, chansons, etc., pour projections. En ce moment, elle donne ou concourt à donner, chaque mois, une moyenne de 120 à 130 conférences. Enfin, sous ses auspices, a été créée, il y a un an, pour la tenir en relations avec tous ses abonnés, amis et bienfaiteurs, une revue spéciale, Le Rayon, paraissant le 25 de chaque mois.

LA CONFERENCE SUR JEANNE-D'ARC. — Jeudi, de 2 heures et demie à 4 heures et demie a eu lieu, dans la salle des Œuvres de M. l'abbé Lemoine, rue des Fabricants, une magnifique conférence.

Salle des grands jours. On a été attiré, sans doute, par l'annonce de « Chansons lumineuses », innovation du plus grand intérêt. Les « Chansons lumineuses » remplissent les intermèdes, car la conférence, divisée en trois parties, et accompagnée de 80 projections électriques, a pour sujet « La vie de Jeanne d'Arc », exposée, avec des accents émus de patriotisme et de pitié, par M. l'abbé Delsaut, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Anges, à Saint-Amand.

Le sujet est connu, mais les épisodes particuliers et surtout les aperçus historiques, religieux et patriotiques de l'orateur, l'ont rendu captivant et ont recueilli, à plusieurs reprises, de vifs applaudissements.

Au début de sa conférence, M. l'abbé Delsaut avait délicatement félicité M. l'abbé Lemoine, dont l'œuvre vient de recevoir de Mgr l'Archevêque, le plus précieux des encouragements.

La prochaine conférence aura lieu le jeudi 14 mars, par un missionnaire, sur la Chine et les Chinois.

UNE RÉUNION SILLONNISTE AU PILE

« Le Sillon et la question sociale ». — La conférence. — Contradiction d'un socialiste, d'un anarchiste et d'un sillonniste.

Le « Sillon » avait organisé, jeudi, dans le quartier du Pile une réunion contradictoire qui avait attiré environ deux cents personnes.

La réunion avait lieu dans la grande salle de l'estaminet Bogard. Elle a été ouverte à neuf heures moins un quart par une brève allocution de M. Paul Boyaval, qui présidait.

Le conférencier a d'abord indiqué les maux où l'individualisme économique a jeté la classe ouvrière. Il a rappelé comment le pape Léon XIII les avait fêtrés dans une Encyclique retentissante où il parlait de la « misère immergée des travailleurs » et du « joug presque servile qui pèse sur la multitude infinie des prolétaires ».

En face de ces abus qu'il a menés tous sur le compte du salariat, le conférencier propose de remplacer tous les patrons par un immense patron : l'Etat. Tel Gribouille, de joyeuse mémoire, qui pour ne pas être mouillé commençait par se jeter à l'eau !

Le conférencier critique la solution socialiste et critique spécialement ce qu'il y a d'arbitraire et même de naïveté à dire, comme J. Guesde : « Vrai ce sera demain ! Dans huit jours, dans vingt-quatre heures, si vous le voulez, vous aurez le Paradis sur la terre ! »

Pour résoudre les problèmes pressants qui se posent au monde du travail, il est plus fécond de montrer comment une sérieuse organisation syndicale, exclusivement professionnelle, permettra aux ouvriers de prendre une part de plus en plus grande aux responsabilités de la production et aux bénéfices des entreprises. En même temps qu'elle aidera les travailleurs à acquiescer un salaire normal, cette organisation changera le caractère de l'aide qu'ils apportent à la production, en la rendant plus librement débattue et consentie.

L'organisation syndicale ainsi comprise est, par elle-même, éducative et, en développant la conscience et les facultés des travailleurs, elle leur permet de préparer une organisation sociale meilleure pour l'avenir. Aucune organisation économique n'a en effet, les promesses de la vie éternelle. Le patrimoine syndical, les sociétés de consommation et de production qu'il aidera à fonder, permettront de s'acheminer vers un état social où la coopération des efforts permettra de remplacer le salariat. C'est l'Idéal vers lequel tendent, d'ailleurs, les catholiques sociaux. Il est antiscientifique d'affirmer que cet idéal se réalisera sans aucun doute, mais il donne un but utile et séduisant aux efforts des hommes de bonne volonté.

Le conférencier indique également le rôle de la législation du travail.

Il termine en montrant comment l'effort vers la justice et vers la vérité suppose la croyance à ces idées qui dominent les hommes et commandent le matérialisme en imposant à préciser comme à résoudre les problèmes moraux et sociaux. Cet effort suppose aussi une force morale inépuisable qui soulève l'homme au-dessus de son égoïsme et les Sillonnistes trouvent cette force dans leur catholicisme pleinement compris et loyalement avoué. De chaleureux applaudissements saluent cette conférence. Puis un anarchiste et un socialiste et nonarchiste viennent successivement opposer leurs conceptions à celles du Sillon. Le conférencier réplique à chacun d'eux et la réunion est levée au milieu d'un calme qui, pas un instant, ne s'est démenti.

LES VOLEURS DE COFFRE-FORT

Un de leurs méfaits se découvre grâce au reportage photographique de « Journal de Roubaix ».

Le reportage photographique tel que le « Journal de Roubaix » le pratique avec un succès qui lui vaut fréquemment des éloges a souvent une réelle utilité dans la répression des crimes et des méfaits de tout genre. En voici encore une preuve toute récente.

Dans notre numéro de mercredi matin, nous avons publié les portraits de deux des chefs de la bande des voleurs de coffre-fort, Ernest Schauviège et Louis Roussel. En lisant le « Journal de Roubaix », Mlle Marie Degeyter, qui tient une épicerie-mercerie, 109, rue du Fontonoy, s'écria : « Tiens, voilà mon voleur ! »

Cette commerçante avait été, en effet, victime d'un vol, dans la soirée du mardi gras. Vers neuf heures et demie, alors qu'elle jouait aux cartes dans sa cuisine avec plusieurs amis, deux malfaiteurs pénétrèrent en coup de vent dans le magasin et y dérobèrent pour une centaine de francs de marchandises : caleçons, tabliers, bas, chaussettes, boîtes de conserves, etc. Attirée par le bruit, Mlle Degeyter accourut alors que les voleurs n'étaient pas encore partis.

Pour l'empêcher de les poursuivre, l'un d'eux, se retournant vers elle (ce qui lui permit de le dévisager), lui jeta à la figure un coupon de lustrine. Les malfaiteurs prirent ensuite la fuite.

L'enquête ouverte par M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, ne donna aucun résultat. Hier, le magistrat recevait la visite de Mlle Marie Degeyter ; elle lui déclara reconnaître parfaitement dans le portrait d'Ernest Schauviège le trop fameux « Nénèze », publié par le « Journal de Roubaix », le malfaiteur qui lui avait jeté à la figure le coupon de lustrine. Elle ajouta qu'elle était certaine de ne pas se tromper.

M. Laché a adressé au Parquet un procès-verbal relatant cette intéressante déclaration. Schauviège comparaitra donc en correctionnelle pour ce larcin en attendant d'aller aux Assises.

NOMINATION D'UN NOTAIRE HONORAIRE.

Par décret en date du 25 février, M. Charles Fontaine, est nommé notaire honoraire.

UN CONCOURS DE CHIENS DE POLICE.

Pour faire suite à l'article paru mercredi matin où nous avons fait ressortir les services que peuvent rendre à la police des chiens spécialement dressés le « Club Saint-Hubert du Nord », qui s'occupe beaucoup de cette question et dont le râlé est d'encourager la race canine partout où ses sujets peuvent être utiles, a décidé, dans une de ses dernières réunions, d'organiser dans le courant de l'été prochain, c'est-à-dire après l'Exposition Canine Internationale qui se tiendra à Lille, au Palais-Rameau, dans les premiers jours de mai — un concours de chiens de police.

Il n'est pas douteux que dans notre région frontalière les pouvoirs publics et les municipalités ne s'intéressent d'une façon effective à cette démonstration pratique d'où il résultera de précieux enseignements et d'utiles indications.

A PROPOS DU CRIME DE CROIX. — Nous avons annoncé que deux des malfaiteurs inculpés comme auteurs principaux du cambriolage de la rue des Longues-Haies, Ernest Schauviège et Louis Roussel, étaient en même temps fortement soupçonnés d'avoir trempé dans l'horrible crime de la place Saint-Pierre, à Croix.

La petite pince servant à couper du fil de fer ou de cuivre, trouvée, comme on le sait, dans une malle dans la chambre de Schauviège, rue de Tourcoing 38, au cours de la perquisition de M. Delsaut n'aurait-elle pas servi à Mme Dessuslemoutier ou à sa fille, les deux infortunées victimes de l'assassinat, pour fixer les lettres en perles sur la couronne mortuaire, qu'elles étaient occupées à confectionner dans la soirée même du 31 décembre ?

On comprend toute l'importance que cette découverte pouvait amener à l'instruction. Aussi la nièce de Mme Dessuslemoutier, Mme Marie Jouveaux, a-t-elle été prise par un garde champêtre de Croix de se rendre hier matin au bureau de la sûreté de Roubaix. En l'absence de M. Dequesne, elle a été reçue par le brigadier Delerue. Ce dernier n'ayant pas la pince en question à sa disposition, en fit un témoin une description aussi complète que possible.

Mme Jouveaux n'a pas reconnu cet outil comme ayant appartenu à sa tante. Ses dimensions sont tout autres que celles de la pince dont se servait la marchande de couronnes.

VITRINE DÉFONDUE PAR UN CAMION. — Un accident peu ordinaire s'est produit, jeudi, vers onze heures du matin, à l'angle des rues du Curé et du Vieil-Abreuvoir. A ce moment débouchait de cette dernière rue, un camion conduit par un domestique de la brasserie de M. Salenbier, boulevard de Beaupaire. Un autre véhicule qui montait la rue du Curé, l'avait obligé à tourner trop court, et la roue d'arrière montait sur le trottoir accrochant l'angle de la vitrine du débit de tabac de M. Lonck. Un panneau inférieur fut brisé ainsi qu'un carreau de vitre. Un autre panneau s'est détaché jusqu'à faire. Les dégâts sont évalués à une dizaine de francs.

LA VISITE DES GARNIS. — Jeudi après-midi, de deux heures à cinq heures, une visite de garnis a été faite par le service de la sûreté, notamment dans certains cabarets et maisons de logement des rues de l'Alme, Blanche-Maison, de la Chapelle-Carette, « Saint-Maurice, de Tourcoing, etc.

Aucune infraction n'a été constatée.

SIMPLEX, le plus parfait des appareils à jouer le piano. Vente et location, Maison SCREPEL, 136, Grande-Rue. 916-6

UN CHAUFFEUR BLESSÉ. — Le Chauffeur de l'atelier de construction de M. Léon Olivier, rue Desbrières, M. J. Kinde, âgé de 20 ans, demeurant rue de l'Épave, 2, à Wasquehal, a fait un faux mouvement en voulant enlever de l'huile tombée sur sa machine. Il a eu le pied gauche pris dans la dentelure du volant. M. le Docteur J. Godefray, dans l'atelier de construction de M. Félix Deschamps, un homme de peine, M. Jean Dally, 27 ans, rue des Sept-Points, a été fait des contusions à l'épaule droite en tournant un volant de machine. Vingt jours de repos. Docteur Lepere.

UN DES DOMESTIQUES DE MM. GOSPIP FRÈRES, EXPÉDITEURS, M. Théophile Duray, 31 ans, rue des Platanes, à Monvaux, en descendant de son camion, eut le pied pris dans les guides et tomba. Le cheval se mit en marche et un des roues du camion lui passa sur le pied gauche. Quinze jours de repos. Docteur Vincent.

AN PEIGNAGE DE L'ÉPAULE, l'un des ouvriers, M. Emile Polvé, 55 ans, rue de Ma Campagne, a été blessé au côté gauche de la tête par un acou. Quinze jours de repos. Docteur J. Godefray. Dans l'atelier de construction de M. Félix Deschamps, un homme de peine, M. Jean Dally, 27 ans, rue des Sept-Points, a été fait des contusions à l'épaule droite en tournant un volant de machine. Vingt jours de repos. Docteur Lepere.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la teinturerie-appré de M. Motte et Meilbassoux, un dégraisseur, M. Bonami Catrice, rue Decroix, a été blessé au côté gauche de la tête par un acou. Quinze jours de repos. Docteur J. Godefray. Dans l'atelier de construction de M. Félix Deschamps, un homme de peine, M. Jean Dally, 27 ans, rue des Sept-Points, a été fait des contusions à l'épaule droite en tournant un volant de machine. Vingt jours de repos. Docteur Lepere.

UN DES DOMESTIQUES DE MM. GOSPIP FRÈRES, EXPÉDITEURS, M. Théophile Duray, 31 ans, rue des Platanes, à Monvaux, en descendant de son camion, eut le pied pris dans les guides et tomba. Le cheval se mit en marche et un des roues du camion lui passa sur le pied gauche. Quinze jours de repos. Docteur Vincent.

AN PEIGNAGE DE L'ÉPAULE, l'un des ouvriers, M. Emile Polvé, 55 ans, rue de Ma Campagne, a été blessé au côté gauche de la tête par un acou. Quinze jours de repos. Docteur J. Godefray. Dans l'atelier de construction de M. Félix Deschamps, un homme de peine, M. Jean Dally, 27 ans, rue des Sept-Points, a été fait des contusions à l'épaule droite en tournant un volant de machine. Vingt jours de repos. Docteur Lepere.

RUCE ROUBAISIEENNE. — Avis aux obligataires.

MM. les obligataires de la « Ruche Roubaissienne » sont priés de vouloir bien assister à une assemblée générale des obligataires qui aura lieu le vendredi 1er mars, à 4 h. 1/2, à l'Hôtel Ferraille. Au cours de cette réunion le Comité des Obligataires de contrôle, considérant sa mission terminée, proposera la nomination d'un ou plusieurs mandataires chargés d'être les intermédiaires des obligataires près du Conseil d'administration de la Ruche Roubaissienne.

CROIX

RETOUR D'UN JEUNE GARÇON BOUTIER. — Le jeune Jules Tureau, garçon-boutier âgé de 15 ans, disparu depuis le 20 janvier dernier, est rentré de ses parents, rue de Tunis, 53, jeudi à midi.

Intéressé de sa mère sur son absence, il a conservé le médium le plus complet. Il a fini l'école par déclarer qu'il était allé à l'école.

UN ACCIDENT DANS UN PEIGNAGE. — Au peignage de M. Houdin et fils, un journalier, M. Nepeyron Louis, 45 ans, rue de Solferino, à Tourcoing, a été blessé au pied gauche en manœuvrant une balle de bois. Quinze jours de repos, docteur Barroyer.

ROUBAIN-AUTOMOBILE

J. VLEICHE. Vente. Location. Occasions. Réparations. 17140-1

WASQUEHAL

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON ET D'UN HANGAR. On sait que dans une des dernières réunions, le Conseil municipal a décidé la construction d'une prison et d'un hangar sur le terrain situé au côté droit de l'église.

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un mécanicien de MM. Vandenbosche, entrepreneurs, frères, M. Arthur Vandenbosche, 19 ans, rue de Lille, a été blessé au poignet gauche en manœuvrant un volant de la batte le grain. Quinze jours de repos, docteur Butin.

GABEREL et LORSIGNOL

BETON DE CIMENT ARMÉ CROIX-ROUBAIS (NORD) 1819

LANNOY DOUFFLES

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ST-PIERRE. — Les membres de cette société sont convoqués au siège, au Grand Cabaret, en assemblée générale extraordinaire, pour délibérer et prendre une décision quant aux modifications proposées aux statuts. Il sera notamment proposé de modifier l'âge de la jouissance de l'église, pour les jeunes gens de 13 à 15 ans et d'adhérer à un projet d'union de plusieurs sociétés. La réunion est fixée à dimanche 3 mars, à 5 heures.

FOREST

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, jeudi soir, à six heures un quart, à la Mairie, sous la présidence de M. Lucien Thieffry, maire. Etaient présents : MM. Delattre, adjoint ; Jules Cochetoux, François Delplanque, L. Marchand, Hilaire Delobel, Jules Roman, Eugène Thieffry, J.-B. Bonte, Amédée Florin. — Absent : M. Georges Watlinne, excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. Subside au Bureau de bienfaisance. — L'Assemblée vote un crédit de 45 fr. 80.

Assurance obligatoire aux vieillards. — Le Conseil accepte trois nouvelles demandes, émanant de Mme Henriette Fruit, 79 ans ; Flavie Vincent, 70 ans, et Suzanne Mulliez, 87 ans.

Plusieurs crédits sont ensuite approuvés. La jouissance gratuite de l'église. — Le Conseil accorde au sieur J. Cochetoux, le 1er janvier 1908, la jouissance gratuite de l'église pour un desservant de l'église. Il fait valoir, à l'appui de sa proposition que l'immeuble a été agrandi et embellie par les prédécesseurs de M. le Curé et par des tiers personnes.

Le moyen le plus simple est de voter sur les dix votants. La location gratuite est donc accordée pour dix-huit années.

ront supportées par la commune. Les contributions seront à la charge de M. le Curé.

Il sera proposé dans la délibération, que le Comité a pris cette décision, en regard au peu de ressources qu'offre l'exercice du culte dans la commune, et aux conditions particulières dans lesquelles a été construit le presbytère.

WATTELOS

LA FRAUDE. — MM. Boulinguier Henri et Desmoulin, préposés de douanes à Wattrelos, rue de Leers, ont arrêté Boucher René, 25 ans, sans domicile fixe et Bille Henri, 16 ans et demi, demeurant à la Chapelle d'Armentières (Nord), qui étaient porteurs de 24 kil. de café vers, valeur 102 francs.

THE CHAMBARD

LES MÉDICAMENTS POUR LA CONSTIPATION

LA MAIRIE PROVISOIRE DE ROUBAIX

Les services municipaux installés dans une propriété des Hospices, rue Saint-Georges. — L'aménagement des locaux est sur le point d'être terminé. — On y sera un peu à l'étroit en attendant la construction du nouvel Hôtel-de-Ville

Nous avons annoncé que le déménagement des services municipaux était commencé depuis une dizaine de jours. A l'heure actuelle le service des Bâtiments est tout entier installé dans les nouveaux locaux qui lui ont été réservés dans la Mairie provisoire et l'on continue le déménagement par les archives.

Dans quelques jours ce sera le tour de l'Administration municipale et des services qui en dépendent. Dimanche prochain, la Mairie provisoire sera, en quelque sorte, inaugurée par les élections au Conseil de Prud'hommes qui doivent y avoir lieu.

Le moment est donc venu de parler de l'immeuble qui, pendant environ quatre ans, abritera les services municipaux en attendant la construction du nouvel Hôtel de Ville.

C'est dans sa séance du 16 novembre dernier que le Conseil municipal a décidé de demander aux Hospices la location de deux maisons dont ils sont propriétaires, rue Saint-Georges, 15 et 17, et plus communément désignées sous le nom de « propriété Niel ». Le loyer a été fixé à une somme de 10.000 francs.

On a, déjà, fait remarquer que l'augmentation des revenus qui résultera de cette location pour les Hospices devant réduire d'une somme égale le taux de la subvention, l'opération se présentait dans des conditions particulièrement avantageuses pour la Ville puisqu'elle n'aurait pu la trouver dans la location d'aucun autre immeuble.

La « propriété Niel » comprend une vaste habitation avec jardin et une maison occupée récemment encore par un fleuriste. Par ses proportions et le grand nombre de ses locaux, elle s'adaptait bien à l'usage auquel on l'a destinée. Ce n'est pas à dire qu'on n'ait pas été obligé de faire subir à l'immeuble d'importantes modifications. On n'installe pas de but en blanc dans un hôtel particulier les services municipaux d'une ville de 120.000 âmes. M. Th. Collet, architecte municipal, a su parfaitement approprier les locaux. On n'y aura certes pas toute l'aissance des couloirs désirables, on y sera même un peu à l'étroit ; c'est inévitable dans une installation provisoire. Mais, somme toute, il semble bien qu'on n'aurait pas trop à se plaindre. Nous serons, du reste, bientôt fixés.

Le plan sommaire que nous donnons du rez-de-chaussée de la Mairie provisoire permettra de se rendre compte de l'emplacement des principaux services. Toute la façade sur la rue Saint-Georges, à droite d'un large couloir, est occupée par les bureaux de l'Etat-Civil. Derrière, nous trouvons le poste central, le bureau de l'inspecteur de police, sur le côté d'une grande cour qui donne l'air et la lumière aux divers locaux. La prison municipale avec ses violons séparés pour les hommes, les femmes et les enfants se trouve dans le fond, derrière l'ancien magasin portant le numéro 17.

Après la cour de l'ancien hôtel Niel nous trouvons toute une série de vastes pièces qui forment le corps principal de l'habitation et prenant jour la plupart sur le jardin. C'est là que seront le commissariat central de police, le bureau du secrétaire général de la Mairie, la salle des commissions municipales et des adjoints, la salle des adjudications et des mariages, le cabinet du maire et la salle du Conseil municipal installée dans un ancien jardin d'hiver qui a été planchéifié.

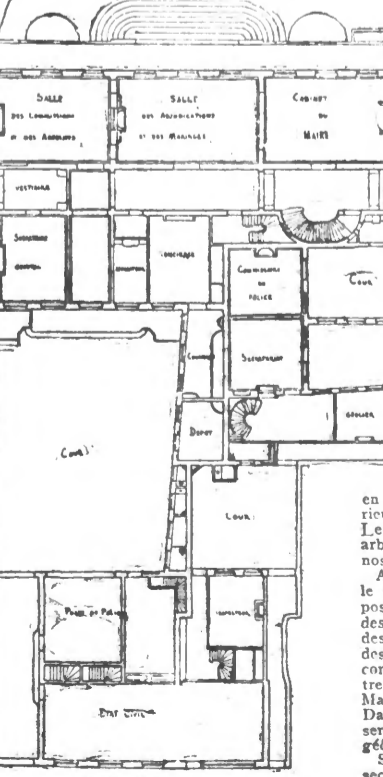
Le nombre des locaux s'étant trouvé insuffisant, on a été obligé d'élever dans le jardin un baraquement pour le bureau des Ecoles et le dépôt des fournitures scolaires, ainsi qu'une construction

LA MAIRIE PROVISOIRE

(L'entrée est au n° 15, à la gauche du lecteur)

taire général de la Mairie, la salle des commissions municipales et des adjoints, la salle des adjudications et des mariages, le cabinet du maire et la salle du Conseil municipal installée dans un ancien jardin d'hiver qui a été planchéifié.

Le nombre des locaux s'étant trouvé insuffisant, on a été obligé d'élever dans le jardin un baraquement pour le bureau des Ecoles et le dépôt des fournitures scolaires, ainsi qu'une construction



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

de ciment pour les archives municipales antérieures à 1793 et dont on ne possède pas le double. Le jardin, muni d'une pièce d'eau, possède un arbre superbe, un hêtre centenaire qui abritera nos édités. L'été prochain, sous son ombrage.

Au premier étage du numéro 15, est installé le service des Bâtiments et au numéro 17 le poste de la sûreté avec le bureau du brigadier. Au-dessus des salles d'adjudications, de mariages, des commissions, etc., nous trouvons les bureaux des accidents du travail et de la population, des contrôleurs des contributions directes, du cadastre et l'important service du secrétariat de la Mairie actuellement au 2e étage de la rue Neuve. Dans les salles correspondantes du numéro 15, sera tout le service de la Voirie, le logement de gendarmes, etc.

Seul, l'immeuble portant le numéro 17 a un second étage où seront les bureaux du chef de la sûreté, de ses secrétaires et du service photographique. Derrière, seront installés les bureaux des dessinateurs de la Voirie et le bureau d'hygiène.